

CHRONIQUE LOCALE

Nous voici enfin rentrés dans le calme, un calme relatif. Le navire de l'Etat, qui vogue encore à travers les récifs, s'éloigne cependant peu à peu des dangers, et les vigies signalent déjà une mer plus tranquille et plus sûre que l'Océan turbulent aux fureurs duquel nous venons d'échapper.

Pour parler moins *Constitutionnellement*, il nous semble que les bourgeois sont moins épeurés, que les communards sont moins audacieux, que les affaires sont moins à l'état de mythe et de rêve. Signe précieux et irrécusable : on rouvre les soupiraux des caves et on se réabonne à la *Revue du Lyonnais*.

En avons-nous vu fuir des propriétaires timides qui renonçaient à toute lecture jusqu'à des temps meilleurs ! Et ce n'était pas seulement notre feuille modeste qui avait à souffrir des événements ; jusqu'au *Magasin pittoresque* et au *Musée des familles*, six francs par an, qu'on mettait de côté pour faiblesse de vue survenue tout à coup.

Aujourd'hui, amis anciens, amis nouveaux prennent ou reprennent le chemin de nos bureaux ; les maux d'yeux disparaissent et l'on se rattache à notre si grave, si utile et si savante publication !!!

Et nous le comprenons. Est-il bien facile de s'occuper d'histoire et d'archéologie quand l'ennemi, quand l'étranger nous pille et nous écrase, et quand nos concitoyens, nos voisins, nos amis nous brûlent et font sauter nos monuments. Le pétrole a fait cet hiver une rude concurrence à l'huile de la lampe.

Enfin, aujourd'hui nous sommes hors d'embarras. Le *Progrès* nous assure qu'il n'y a ni pétroleurs ni communards à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux ou Montpellier. Paris seul avait le monopole de cette engeance, et encore ces pauvres gens là étaient-ils plus égarés que coupables. Nous avons foi dans le *Progrès* et nous le croyons, sur ce chapitre, comme parole d'Évangile.

—Après une inondation d'affiches et de bulletins, nous avons nommé les deux députés qui nous manquaient. Nos choix ont été ce qu'ils devaient être.

La République est le régime le plus parfait. Appuyée sur le suffrage universel, elle ne nomme que les plus vertueux et les plus intelligents, les plus capables et les plus dignes. Plus de cabales, plus d'intrigues, plus d'ambitions. Il n'y a de la place que pour les plus grands et les meilleurs.

Dans le Rhône, ont donc été nommés MM. Ordinaire et Millaud, contre MM. Louis Guérin et Réjaunier ; dans l'Ain, MM. Mercier et Thiersot contre MM. de Monicault, Chaley, Wolff et de La Chapelle ; dans la Loire, MM. Chevassieux et Cherpin ; dans l'Isère, le général Denfert ; dans Saône-et-Loire, MM. de Lacretelle, Guillemot, Boysset. Les mêmes capacités ou à peu près l'ont emporté dans les autres départements.

— L'affaire dite de l'impôt de guerre a été plaidée et replaidée dans le courant du mois dernier ; par jugement du 12 juillet, le tribunal civil de Lyon, première chambre, a déclaré qu'aucune contribution ne peut nous être imposée sans être autorisée par une loi. De ce jugement ne peut être appelé.